

DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE FEILLENS

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE PLAN
DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION
de la SAONE et de ses AFFLUENTS

ENQUETE PUBLIQUE du 25 Août 2014 au 27 septembre 2014

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

1- Rappel de l'objet de l'enquête :

L'enquête publique avait pour objet le projet de Plan de Prévention du Risque Inondation sur le territoire de la commune de Feillens selon les termes de l'arrêté de M. le Préfet de l'Ain du 21 avril 2009 prescrivant la révision des plans de prévention des risques naturels dans la vallée de la Saône.

L'enquête publique s'est déroulée du 25 août au 27 septembre 2014 conformément aux dispositions de l'arrêté de M. le préfet de l'Ain du 26 juin 2014.

Au cours de l'enquête publique, 17 observations ont été consignées sur le registre d'enquête accompagnées de 7 notes. La délibération du Conseil Municipal de Feillens, les avis de la communauté de communes du Pays de Bâgé et de la Chambre d'Agriculture y ont été également consignés.

2 - Avis motivé :

Après avoir

étudié et analysé le dossier du projet,
rencontré les services de la DDT en charge de l'élaboration de ce dossier,
pris connaissance de la délibération du conseil municipal de Feillens et entendu le maire de la commune,
pris connaissance des avis de la Chambre d'Agriculture et de la communauté du Pays de Bâgé,
analysé en détail les observations formulées par le public ainsi que les éléments de réponse de la DDT,

Considérant que

la procédure de mise à l'enquête a été conforme aux dispositions réglementaires,
la publicité a permis une pleine information du public,
la concertation préalable a été conduite dans les formes requises,
le dossier mis à la disposition du public est clair et explicite et contient les éléments d'appréciation du projet,
la crue de référence retenue a été validée pour l'ensemble du bassin et ne saurait être remise en cause,
le zonage proposé assure la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens exposés et préserve les zones d'expansion des crues,
la zone violette permet le renouvellement dans le centre urbain et les hameaux importants,
la commune de Feillens possède une partie importante de son territoire hors zone inondable à même d'assurer son développement urbain et économique,

J'émet un avis favorable au projet de Plan de Prévention du Risque Inondation de la commune de Feillens

assorti des recommandations suivantes :

* compléter le plan de zonage avec des plans détaillés à une échelle plus appropriée et examiner la possibilité d'une écriture plus accessible du règlement,

* prendre en compte les observations formulées en fonction de mon analyse notamment celles concernant

- le secteur du Breuil siège d'activités économiques qu'un classement en zone violette permettrait de préserver et de conforter,

- le secteur des Baisses et du Blanchon où le classement de la totalité des parcelles en zone violette permettrait la réalisation de logements collectifs à vocation de mixité sociale.

Mézériat, le 15 octobre 2014-10-14

Le commissaire enquêteur



Jean François GUILLERMIN